



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

durée du travail

Question écrite n° 87602

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la question du temps de travail. Dans un rapport d'octobre 2014 « temps de travail : mettre fin aux blocages », l'Institut Montaigne propose de « donner au management intermédiaire de la fonction publique les moyens de mener une véritable gestion de ressources humaines de proximité : formation des managers aux enjeux liés au temps de travail, indexation des primes d'objectifs à l'effectivité du temps de travail des agents, généralisation des badgeuses, renforcement des contrôles ». Au regard de cette proposition, elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

Texte de la réponse

Les instituts régionaux d'administration (IRA) qui forment plus particulièrement les cadres administratifs intermédiaires de la fonction publique de l'Etat ayant vocation à servir dans tous les départements ministériels et administrations à l'issue de leur scolarité d'un an, garantissent une sensibilisation et des formations aux enjeux liés au temps de travail. Ainsi, les IRA proposent des formations insistant sur les aspects juridiques et administratifs du management tels les modules dédiés au statut général, les droits et les obligations des fonctionnaires, les enjeux du dialogue social, la responsabilité sociétale des entreprises, ou bien encore la prévention des risques psycho-sociaux. Au plan pratique, des mises en situation (stage en administration, rapport collectif au bénéfice d'administrations commanditaires) et des ateliers couplés à des modules de formation théoriques, sont assurés afin d'appréhender le rôle de manager et son positionnement dans l'environnement de travail en interaction avec ses collaborateurs, la gestion du travail et l'organisation du travail collectif. A titre d'exemple, un programme de formation prévoit, en tronc commun à l'ensemble des fonctionnaires stagiaires : - les évolutions du management ; - réformes récentes des administrations publiques et évolution du management public : de la révision générale des politiques publiques (RGPP) à la modernisation de l'action publique (MAP) ; - la gestion d'équipe ; - l'application du statut au quotidien. dans le cadre de leur spécialisation dans un univers professionnel : - la gestion d'une équipe ; - le management des équipes d'accueil (en administration territoriale de l'Etat) ; - organiser une équipe et gérer son emploi du temps (en administration scolaire et universitaire) ; - manager et gérer les situations de crise au sein du personnel. Ces formations aux enjeux du temps de travail sont systématiquement développés à des degrés divers dans les écoles de service public et les structures de formation destinées à former les cadres intermédiaires des trois versants de la fonction publique. Des modules reprenant les thématiques évoquées précédemment sont également disponibles dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie et font, pour certains d'entre eux (cas de la prévention des risques psycho-sociaux), l'objet d'une attention particulière à l'occasion de la désignation des priorités interministérielles de formation initiale et continue publiées par voie de circulaire annuelle par les services du ministère de la décentralisation et de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87602

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Fonction publique

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6446

Réponse publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2882